

Informatique et informations nominatives : des obligations

L'usage de procédés informatiques dans l'exercice professionnel de la pharmacie et de la biologie implique la saisie de données nominatives. En conséquence, vous êtes tenus à plusieurs obligations en application de la loi « *Informatique et Libertés* », notamment :

- déclarer votre fichier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- prendre toutes les précautions utiles pour garantir la confidentialité des données (obligation de sécurité) ;
- informer les personnes concernées de l'informatisation de leurs données et des modalités d'exercice des droits prévus par la loi : droit d'être informé, droit d'accès aux informations qui les concernent, droit de rectification des informations incomplètes ou inexactes et, dans certains cas, droit de suppression.

Pour une information exhaustive, reportez-vous au guide très complet édité spécifiquement par la CNIL à l'intention des professionnels de santé en mars 1999.

Vous pouvez vous le procurer au siège de la commission : 21, rue Saint-Guillaume, 75340 Paris Cedex 07
ou sur son site internet www.cnil.fr.

Pour vous aider à remplir votre obligation d'informer, vous trouverez, page suivante, un modèle d'affichette.
Vous êtes libre d'opter pour une autre présentation graphique, mais le texte ne doit pas être modifié.

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Cette pharmacie est équipée d'un système informatique destiné à assurer sa gestion et la délivrance des médicaments (facturation, tiers payant, suivi des remboursements, tenue de l'ordonnancier), ceci dans le strict respect du secret professionnel auquel sont astreints les pharmaciens.

Sauf opposition justifiée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis sur la base de l'ordonnance qui vous a été délivrée, de votre carte d'assuré social, ainsi que, le cas échéant, de votre carte d'assurance maladie complémentaire (mutuelle ou assurance), feront donc l'objet d'un enregistrement informatique.

L'usage en est exclusivement réservé, dans la limite de leurs attributions, à votre pharmacien, votre caisse de Sécurité sociale, votre organisme d'assurance complémentaire.

Ces données pourront être traitées, de façon totalement anonyme, à des fins statistiques professionnelles.

Conformément aux dispositions de la loi « *Informatique et Libertés* » *, vous pouvez obtenir communication auprès de cette pharmacie des informations vous concernant et, le cas échéant, en demander la modification.

* Articles 26, 34 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

République française
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
21, rue Saint-Guillaume – 75340 Paris Cedex 07
Tél. : 01 53 73 22 22 – Fax : 01 53 73 22 00

